



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Quatrième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 6
le mercredi 1^{er} novembre 2017

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat ajourné sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le mercredi 1^{er} novembre 2017.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique.* L'hon. M. Bourque.
- 3, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics.*
L'hon. M. LePage.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles.* L'hon. M. LePage.
- 5, *Loi concernant les services extra-muraux.* L'hon. M. Bourque.
- 6, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Fraser.
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.* L'hon. M^{me} Rogers.
- 8, *Loi concernant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs.*
L'hon. M^{me} Rogers.
- 9, *Loi concernant le Système canadien de référence altimétrique.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
- 11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux.* L'hon. M^{me} Harris.
- 12, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.* L'hon. M^{me} Harris.
- 13, *Loi abrogeant la déclaration de fiducie du palais de justice de 1826.* L'hon. M. Fraser.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 8 — L'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Fraser, proposera, le mardi 31 octobre 2017, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour la quatrième session de la 58^e législature, le calendrier de séance suivant :

- du mardi 24 octobre au vendredi 27 octobre 2017,
- du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017,
- du mardi 7 novembre au vendredi 10 novembre 2017,
- du mardi 14 novembre au vendredi 17 novembre 2017,
- du mardi 5 décembre au vendredi 8 décembre 2017,
- du mardi 12 décembre au vendredi 15 décembre 2017,
- du mardi 19 décembre au vendredi 22 décembre 2017,
- du mardi 30 janvier au vendredi 2 février 2018,
- du mardi 6 février au vendredi 9 février 2018,
- du mardi 13 mars au vendredi 16 mars 2018,
- du mardi 20 mars au vendredi 23 mars 2018,
- du mardi 27 mars au jeudi 29 mars 2018 ;

que les comités, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, peuvent se réunir aux dates suivantes :

- du mardi 21 novembre au vendredi 24 novembre 2017,
- du mardi 28 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017,
- du mardi 9 janvier au vendredi 12 janvier 2018,
- du mardi 16 janvier au vendredi 19 janvier 2018,
- du mardi 23 janvier au vendredi 26 janvier 2018,
- du mardi 13 février au vendredi 16 février 2018,
- du mardi 20 février au vendredi 23 février 2018,

du mardi 27 février au vendredi 2 mars 2018 ;
 que, nonobstant les dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité peuvent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;
 que l'Assemblée, à la levée de la séance le jeudi 29 mars 2018, s'ajourne au mardi 6 novembre 2018 ;
 que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;
 que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Motions réglées

Motion 7 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

Motion 9 — L'hon. M. Doucet. Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

10, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Wetmore, appuyé par M. Northrup, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'épandage de glyphosate au Nouveau-Brunswick suscite de vives préoccupations dans la population ;

attendu que les renseignements publics et scientifiques concernant l'utilisation du glyphosate dans notre secteur forestier sont contradictoires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à constituer immédiatement un groupe de travail sur le glyphosate composé de représentants du ministère de la Santé, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Environnement et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources, ainsi que de parties prenantes provenant de l'extérieur du gouvernement, lequel groupe de travail fournirait à l'Assemblée législative, dans un délai de neuf mois, un rapport comportant des recommandations pour le gouvernement

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à suspendre l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick jusqu'à ce que le groupe de travail ait déposé son rapport et que les recommandations soient déposées au bureau du greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Motion 2 — M. K. MacDonald, appuyé par M^{me} Shephard, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que des provinces voisines, comme la Nouvelle-Écosse, ont examiné des politiques visant à limiter la consommation d'alcool des jeunes adultes, laquelle prend parfois la forme de jeux de consommation d'alcool ;

attendu que la mort tragique et insensée de Brady Grattan causée par une consommation abusive d'alcool ne devrait pas rester vaine et que les faits devraient être communiqués à d'autres dans l'espoir d'instaurer des mesures préventives contre les méfaits de l'alcool par la voie d'une sensibilisation accrue ;

attendu que des universités ont déjà fait un premier pas pour réduire la consommation abusive d'alcool sur leurs campus et parmi leur population étudiante ;

attendu que chaque personne devrait être consciente des dangers liés à la consommation d'alcool par l'hyperalcoolisation rapide, les jeux de consommation d'alcool et d'autres formes d'abus d'alcool ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à mettre en place dans les écoles secondaires un programme visant à informer les élèves des dangers d'une consommation excessive d'alcool et à les informer aussi des mesures de sécurité et des précautions à prendre relativement à l'alcool

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à communiquer à tous les finissants de l'école secondaire un bulletin d'informations sur la sécurité relativement à la consommation d'alcool avant qu'ils quittent le système scolaire public afin de sensibiliser la population et de prévenir les décès et les méfaits navrants et inutiles liés à l'alcool.

Motion 3 — M. Northrup, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que le secteur touristique du Nouveau-Brunswick constitue un élément important de notre tissu social ;

attendu que des centaines de milliers de touristes visitent chaque année notre province ;

attendu que les amateurs de camping représentent chaque année une part importante des touristes ;

attendu que certains amateurs de camping aiment voyager avec plusieurs véhicules et remorques afin d'avoir la plus riche expérience possible lorsqu'ils explorent les magnifiques régions de notre province ;

attendu que d'autres provinces du Canada permettent le remorquage de plus de deux véhicules sur leurs routes et chemins ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne permet pas actuellement la circulation d'un train de plus de deux véhicules, ce qui constitue un obstacle aux déplacements interprovinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à modifier les lois et règlements pour permettre, sur les routes principales, la circulation de trains de deux véhicules ou plus à des fins récréatives

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à établir une limite de longueur ainsi que toute autre mesure de sécurité pour assurer la sécurité de tous les gens qui circulent sur les routes.

Motion 4 — M. Urquhart, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que la longue histoire du curling au Canada remonte au début des années 1800, moment où le sport a été introduit par des immigrants écossais, que le Canada compte actuellement plus de 1 000 clubs de curling et qu'il s'agit d'un sport olympique officiel ;

attendu que la pratique du curling a des effets bénéfiques sur la santé physique, notamment l'amélioration de la condition cardiovasculaire, de l'équilibre et de la coordination oculomanuelle ;

attendu que le curling est un sport qui favorise l'inclusion, qui est ouvert aux hommes et aux femmes de tous les âges et de tous les niveaux d'habileté et qui peut être adapté aux personnes ayant une incapacité physique au moyen de tiges de lancement et de fauteuils ;

attendu que le curling est un sport social qui incite les familles à sortir de chez elles en hiver, par temps froid, pour faire de l'exercice physique et participer à une activité sociale ;

attendu que les clubs de curling au Nouveau-Brunswick sont gérés par des groupes sans but lucratif dans toutes les régions de la province, ce qui favorise la mobilisation et la participation à l'échelle communautaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à proclamer la troisième semaine de janvier semaine du curling au Nouveau-Brunswick

et que, pendant la semaine en question et le reste de l'hiver, les parlementaires visitent les clubs de curling de leur région afin de les mettre en valeur et de les appuyer.

Motion 5 — M. Wetmore, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a indiqué que, selon les recherches, 80 % de l'apprentissage chez les enfants est visuel ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a en outre indiqué que, selon les études menées, seulement 14 % des enfants au Canada qui intègrent le système scolaire au primaire reçoivent des soins professionnels de la vue ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes dit que, selon les études, plus un problème de la vue est diagnostiqué et traité de façon précoce, moins il influera défavorablement sur le développement de l'enfant ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes indique aussi qu'un élément important du dépistage et du traitement précoces de problèmes oculovisuels consiste à faire subir à tous les enfants un examen de la vue professionnel avant qu'ils ne commencent à fréquenter l'école ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le programme De beaux sourires et une bonne vision offre déjà des soins de la vue pour les enfants de familles à faible revenu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à offrir gratuitement des examens de la vue professionnels à tous les enfants, avant qu'ils n'aient l'âge d'aller à l'école, et à rendre obligatoire pour eux un examen avant leur entrée à l'école élémentaire.

Motion 6 — M. Jeff Carr, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans nos provinces voisines, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves en danger ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de ceux de nos enfants dont le transport scolaire est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à établir un programme de caméras sur les autobus scolaires, lesquelles y seraient installées en vue de capter l'image des plaques d'immatriculation et de fournir des preuves à signaler aux agents d'application de la loi

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à permettre que les propriétaires immatriculés de véhicule à moteur soient accusés pour avoir omis d'arrêter pour un autobus scolaire s'ils refusent de donner aux agents d'application de la loi le nom du conducteur qui a omis d'arrêter.

Motion 10 — M. Coon, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

Motion 11 — M. Coon, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative devraient rendre des comptes à cette Assemblée et aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'un rapport de l'Assemblée législative de 2011 a recommandé que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée comparaissent annuellement devant le comité pour répondre à des questions sur leurs rapports annuels ;

attendu que le Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dispose que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre ces hauts fonctionnaires ;

attendu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée sert de tribune où ces hauts fonctionnaires rendent des comptes à l'Assemblée législative ;

attendu que, en 2017, un seul haut fonctionnaire a présenté son rapport au comité ;

qu'il soit à ces causes résolu que les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, à l'exception du vérificateur général ou de la vérificatrice générale, qui comparaît déjà devant le Comité permanent des comptes publics, soient tenus par l'Assemblée législative de comparaître annuellement devant le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée pour répondre à des questions sur leur rapport annuel et tout autre rapport déposé à l'Assemblée législative.

Motion 12 — M. Coon, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 9 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'alcool est la principale cause de blessures et de décès au Canada ;
 attendu qu'une enquête réalisée en 2012 par Statistique Canada révélait que 20 % des gens du Nouveau-Brunswick avaient déclaré faire une consommation abusive ;
 attendu qu'une consommation excessive entraîne de multiples risques connus pour la santé, dont le cancer et les maladies cardiovasculaires ;
 attendu que l'augmentation du nombre de magasins de franchise et l'introduction du vin dans les épiceries ont facilité l'accès à l'alcool et lui ont donné une visibilité accrue ;
 attendu qu'il a été mis en évidence qu'il découle d'un accès et d'une visibilité accrues de l'alcool une hausse des taux de consommation ;
 attendu que, parallèlement à l'accroissement de l'accès, il n'y a eu de la part d'Alcool NB ni surveillance de l'évolution de ses effets ni mise en place de campagnes de sensibilisation du public ;
 attendu que la stratégie de lutte contre le tabagisme du Nouveau-Brunswick a permis de réduire la consommation du tabac ainsi que les taux de mortalité par cancer du poumon ;
 attendu qu'une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool peut contribuer à en réduire les effets néfastes ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le Bureau du médecin-hygiéniste en chef à élaborer une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool dans la province ainsi que les blessures et décès qui y sont liés.

PÉTITIONS

- 1, M. Oliver — présentée le 27 octobre 2017.
- 2, M. Holder — présentée le 27 octobre 2017.
- 3, M^{me} Shephard — présentée le 27 octobre 2017.
- 4, M. Fairgrieve — présentée le 31 octobre 2017.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
 greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A**QUESTIONS ÉCRITES****Question 1 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des conséquences prévues de la taxe sur le carbone pour les gens du Nouveau-Brunswick et l'économie?

Question 2 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des études sur les retombées économiques du cannabis pour le Nouveau-Brunswick?

Question 3 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Quelles autres provinces ont investi dans les producteurs de cannabis au Canada, et combien ont-elles investi?

Question 4 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre sait-il pourquoi la D^{re} Cleary a été congédiée, et fera-t-il part à l'Assemblée législative de tous les renseignements disponibles? Approuve-t-il le congédiement?

Question 5 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre confirmera-t-il les chiffres de Statistique Canada qui indiquent une croissance nulle de l'emploi et une diminution de la population active depuis son entrée en fonction?

Question 6 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le Comité des corporations de la Couronne a appris que Travail sécuritaire NB a été incité à précipiter son annonce concernant la hausse des cotisations et d'en faire l'annonce avant la fin des études à cet égard. La directive de précipiter l'annonce concernant la hausse des cotisations est-elle venue du Cabinet du premier ministre?

Question 7 de M. Higgs

À : L'hon. M. Gallant,
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Sears a-t-il reçu des fonds publics, que ce soit d'ONB, d'un autre ministère ou d'un programme du gouvernement du Nouveau-Brunswick?